M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Gauthier (Portneuf): Monsieur le président, je suis de ceux qui pensent fermement que la session aurait dû se terminer il y a un mois pour nous permettre d'aller retrouver notre famille et nos électeurs. Je serai donc bref parce que je ne veux pas prolonger le débat. Il est une chose que je ne puis comprendre après avoir entendu le discours que vient de prononcer le député de Lethbridge. Comment la Société Radio-Canada peut-elle donner son appui à des conférenciers favorables aux principes communistes, d'une part, et, de l'autre, s'efforcer au moyen des ondes courtes de pénétrer dans les pays situés au delà du rideau de fer pour convaincre les gens qui y vivent que notre mode de vie est meilleur que le mode de vie communiste? Je ne saurais comprendre comment la Société Radio-Canada pourrait appuyer les gens qui parlent sur les ondes canadiennes en faveur du communisme et en même temps dire aux pays situés au delà du rideau de fer que notre mode de vie ou notre philosophie politique sont meilleurs que les leurs.

M. Blackmore: C'est ce que je ne peux comprendre.

M. Gauthier (Portneuf): Je ne comprends pas cela. Je ne pense pas que Radio-Canada joue double jeu. Si je croyais que Radio-Canada cache quelque organisme ou groupement prônant la diffusion des idées ou de la doctrine communistes dans notre population, je ne serais pas le dernier à demander ici un nettoyage complet de l'organisation tout entière.

M. Blackmore: Je suis sûr que c'est vrai.

M. Gauthier (Portneuf): J'ai un mot à dire seulement au sujet des quelques idées exprimées par l'honorable député de Rosetown-Biggar quand il a dit que M. Dunton avait préconisé l'établissement de la société actuelle de Radio-Canada en collaboration et parfois en conflit avec les stations privées. En 1928, la commission Aird est arrivée à la conclusion suivante. L'intérêt du public et de la nation ne peut être assuré de façon satisfaisante

que par une forme quelconque de propriété d'exploitation et de réglementation publiques appuyée sur la puissance et le prestige de la nation canadienne.

Telle est la conclusion du rapport Aird. En 1932, lorsque M. Bennett était à la tête du gouvernement, une commission parlementaire spéciale a abouti à des conclusions générales semblables à celles de la commission Aird et a recommandé l'établissement d'un

Commission canadienne de la radiodiffusion. En 1934, le comité,-M. Bennett étant toujours premier ministre du Canada,—a maintenu les mêmes principes de propriété et de réglementation de l'État.

J'ai voulu consigner la chose au hansard afin de souligner les idées exprimées par l'honorable député de Rosetown-Biggar. Je veux ajouter quelque chose que j'ai toujours cru, soit que Radio-Canada et ses services, depuis le président et les autres dirigeants, a toujours été à la hauteur de ses responsabilités. Les paroles que M. Dunton a prononcées au comité le 4 juin 1946 étaient justes, je pense, et venaient d'un homme sincère. Il disait ceci:

Nous comprenons parfaitement notre responsabilité envers le public représenté ici par le Parlement; nous estimons en outre que la Société a tout à gagner à faire examiner la conduite de ses affaires et de son programme par un comité tel que le vôtre, sans compter que le public y trouve une précieuse garantie.

Je fais partie de ce comité depuis 1945. Chaque fois que la Société Radio-Canada a été sommée de comparaître au comité et de répondre aux questions des députés, elle l'a fait dans le meilleur esprit qu'on ait pu souhaiter. Je félicite les dirigeants de Radio-Canada de la façon dont ils ont présidé aux destinées de cet organisme depuis le début. Je suis du nombre de ceux qui appuient l'organisation actuelle. Sans partager l'opinion de tous les membres de la Chambre, je m'oppose à un organisme spécial de réglementation. Avant de traiter ce point cependant, je vais citer un passage du rapport Massey. En revenant sur les idées que renferme le rapport Massey et que j'ai faites miennes, j'exprime donc mes propres idées.

A la page 323 du rapport Massey, chapitre 18, on trouve ceci:

D'une part, on peut considérer la radio d'abord comme un moyen de divertissement, comme une autre forme de la réclame commerciale. Cela ne veut pas dire qu'elle ne saurait servir à instruire, à éclairer et à cultiver le goût; car, pour bien des gens, c'est là aussi un genre de divertissement. D'autre part, la radio, étant l'un des plus puissants moyens d'éducation, peut être envisagée comme un facteur social trop puissant et trop délicat pour être négligé par l'État, qui, à notre époque, s'intéresse de plus en plus au bien-être de ses citoyens. Cette seconde façon d'envisager la radio suppose que ce moyen de communication est un bien public qu'il faut employer à l'avantage de la société, c'està-dire pour instruire, éclairer aussi bien que divertir ses membres.

C'est ce que je pense de la radiodiffusion. La plupart des honorables députés,—je pourrais dire tous les membres de cette Chambre, -reconnaissent que notre pays est bilingue, qu'il possède deux cultures. Nous voulons conserver ces précieux avantages. D'après l'extrait du rapport Massey que je viens de organisme public de radiodiffusion. C'était la lire, je crains que le bilinguisme n'en souffre

[M. Blackmore.]